



med ondes

Le magazine du
Plan d'action
pour la Méditerranée
numéro spécial
30^{ème} Anniversaire du PAM

Le parcours du PAM

Vers le Sommet méditerranéen
de l'environnement en Slovénie

Des stratégies de l'environnement et du développement durable,
de lutte contre la pollution due aux activités terrestres et maritimes,
relatives aux zones côtières, à la diversité biologique

Les ONG ont leur mot à dire

Dans ce numéro

Éditorial	
Le 30ème anniversaire du PAM	3
Convention de Barcelone	
Le parcours du PAM	4
Activités menées à terre	
Une percée dans la réduction de la pollution	6
Développement durable	
Cap sur le développement durable	
L'éco-région méditerranéenne en mouvement	8
Développement durable	
Le Plan Bleu :	
de l'environnement au développement durable	10
Gestion côtière	
Zones côtières : de la gestion à la gouvernance	12
Téledétection	
Les TIC au service de l'environnement	
et du développement durable	14
Patrimoine culturel	
Le patrimoine culturel : la protection des	
sites historiques côtiers	16
Diversité biologique	
La diversité biologique sur la bonne voie	18
Organisations non gouvernementales	
Le PAM : le défi colossal	21
Organisations non gouvernementales	
Le PAM et les ONG : une bonne coopération à accroître	22
Organisations non gouvernementales	
Le cas de la mer Adriatique	24
Organisations non gouvernementales	
Le PAM et le PEM : vers un futur partenariat	26

MedOndes est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, arabe et français. La revue se propose d'être une source d'information informelle qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les articles, à l'exception des photos, peuvent être reproduits sans autorisation et seulement des fins non commerciales. Il est cependant demandé de mentionner toutes les références. L'éditeur serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de la publication utilisant les informations, articles et interviews du MedOndes.

La désignation des entités géographiques et la présentation du matériel n'impliquent en aucun cas l'expression d'opinions de l'éditeur concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une zone, de ses autorités, frontières ou limites.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

med ondes

Le magazine du
Plan d'action
pour la Méditerranée
numéro spécial
52/53

Rédacteur en chef : Baher Kamal
Rédactrice documentaire : Natasha Vergiris
E-mail : medwaves@unepmap.gr
Création artistique : Marmatakis/Papanagiotou
mnp@otenet.gr
Photo de couverture : Anastasia Voutyropoulou
Impression : Kontorousis Bros.
info@kontorousis.gr
ISSN 1105-4034

Le 30^{ème} Anniversaire du PAM



En novembre prochain en Slovénie, la Quatorzième conférence des Parties marquera le 30^{ème} anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée qui fut lancé à Barcelone en 1975 en tant que dispositif régional pour faire face aux problèmes communs de pollution marine. Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et le PAM n'a cessé de se renforcer au fil des années.

Trente ans plus tard, le PAM présente aujourd'hui un intérêt plus grand pour la Méditerranée qu'au moment de son lancement. Il s'est avéré être le mécanisme approprié pour promouvoir les politiques en matière d'environnement et de développement durable dans la région.

Des pays développés et en développement de l'Europe, de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée orientale se réunissent pour aborder les problèmes environnementaux régionaux et s'aident mutuellement pour y trouver une solution. Aucune autre organisation régionale ne jouit d'autant de crédibilité et dynamisme auprès des États de la Méditerranée que le PAM. Son rôle futur dans la région doit s'édifier autour de cette force.

Malgré les diverses initiatives politiques importantes prises par les pays méditerranéens dans le cadre du processus de Barcelone, notamment l'adoption de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée de 1976 et de ses protocoles (la Convention a été amendée en 1995 ; la nouvelle version est entrée en vigueur en juillet 2004), les problèmes de pollution dans la région persistent et de nouveaux défis apparaissent.

Avec ses trente années d'expérience à œuvrer pour la Méditerranée, le PAM a besoin d'évaluer sa performance et définir son avenir à la lumière de ses réalisations et échecs, sans perdre de vue les spécificités politiques, économiques et sociales de la région.

C'est l'un des objectifs principaux de l'évaluation extérieure du PAM, exercice lancé suite à la décision des Parties contractantes à Catane, en 2003.

Des questions importantes sur lesquelles il convient de se pencher sont l'état des ratifications, la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles par certaines Parties contractantes ainsi que l'absence d'un mécanisme de respect des obligations.

Les relations futures du PAM avec l'Union européenne méritent également une attention particulière, étant donné que plusieurs Parties contractantes sont déjà membres de l'UE et d'autres le deviendront d'ici peu.

La mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable que les Parties contractantes devraient adopter sera un événement déterminant pour le PAM et toute la région.

Ce sont là quelques-uns des sujets qui devraient dominer l'ordre du jour de la prochaine réunion des Parties contractantes en Slovénie et contribueront à façonner l'avenir en Méditerranée.

Le parcours du PAM

Les états côtiers de la Méditerranée, réunis à Barcelone en 1975, ont adopté un plan d'action pour la protection de la mer Méditerranée et de son littoral. Le PNUE s'est vu chargé de l'initiative de coordination des activités des gouvernements méditerranéens visant à élaborer ce plan et le mettre en œuvre.

Lors de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain en juin 1972, il a été reconnu que la pollution marine était un problème qui demandait une coopération internationale et que cette coopération serait plus utile si elle se faisait au niveau régional.

L'un des résultats concrets de la Conférence de Stockholm a été la création du PNUE. Le premier Conseil d'administration du PNUE s'est réuni en juin 1974 et a identifié la pollution marine comme étant un domaine d'action prioritaire. Dans le cadre d'un programme général pour les mers, il a été décidé de se concentrer sur la Méditerranée comme région dans laquelle il fallait aider les états à mettre en place un programme global de coopération en vue de protéger et améliorer l'environnement marin.

Le PNUE, en coopération avec la FAO et l'OCMI, a convoqué la réunion intergouvernementale sur la protection de la mer Méditerranée, qui s'est tenue à Barcelone du 28 janvier au 4 février 1975. Seize des dix-huit états côtiers ont participé à la réunion. En conclusion, les participants ont adopté un plan d'action comprenant quatre chapitres :

1. le Programme de surveillance continue de la pollution et de recherche en Méditerranée ;
2. la Convention-cadre pour la protection de l'environnement méditerranéen et ses protocoles, et leurs annexes techniques ;

3. la planification intégrée du développement et la gestion des ressources du bassin méditerranéen ;

4. les incidences institutionnelles et financières du Plan d'action.

Un an plus tard, le PNUE a convoqué de nouveau à Barcelone la Conférence de plénipotentiaires des États côtiers de la région méditerranéenne sur la protection de la mer Méditerranée. Lors de cette conférence, trois accords régionaux ont été adoptés :

- la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ;
- le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ;
- le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique.

Cette conférence a été remarquable car douze états ont immédiatement signé la Convention et le Protocole « situation critique » et onze états ont signé le Protocole « immersions ».

La Convention est considérée comme un cadre juridique exhaustif, prévoyant l'obligation générale de prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir, réduire et combattre

la pollution dans la zone de la mer Méditerranée et pour protéger et améliorer le milieu marin. Cependant, par la ratification d'un protocole, les états acceptent des obligations plus détaillées afin de maîtriser la pollution.

Il a été estimé que la Convention à elle seule était trop générale pour fournir une véritable protection ; une clause a été ajoutée d'après laquelle nul ne peut devenir Partie à la Convention s'il ne devient pas en même temps Partie à l'un au moins des protocoles (article 29).

La Convention entre en vigueur simultanément avec le premier protocole. La Convention et les Protocoles « immersions » et « situation critique » sont entrés en vigueur le 12 février 1978, deux ans après leur adoption.

Afin de mettre en place le Centre mentionné dans le Protocole « situation critique », la Conférence des plénipotentiaires de Barcelone a adopté une résolution invitant le PNUE en coopération avec l'OCMI à créer un Centre régional méditerranéen pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Le Centre fut inauguré à Malte en décembre 1976.

La Conférence des plénipotentiaires a également invité le PNUE et l'OMS à préparer conjointement un protocole relatif à la lutte contre la pollution d'origine tellurique. Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole « tellurique ») a été adopté le 17 mai 1980; il est entré en vigueur le 17 juin 1983. Les amendements au Protocole ont été adoptés le 7 mars 1996, mais il n'est pas encore entré en vigueur.

Les activités de planification intégrée du Plan d'action font maintenant l'objet de deux sous-programmes qui ont été approuvés par les gouvernements de la région lors d'une réunion, tenue à Split (ex-Yougoslavie) du 31 janvier au 4 février 1977. Le premier est connu sous le nom de Plan Bleu. Il devait s'agir d'un groupe de réflexion visant à sensibiliser les décideurs politiques aux tendances à long terme et leur permettre de comprendre les retombées de leurs décisions sur l'environnement.

Afin de conjuguer les principes de la gestion de l'environnement avec le savoir et l'expérience disponibles dans la région, un Programme d'actions prioritaires (PAP) a été mis

en place en 1978 et son Centre d'activités régionales se trouve à Split, Croatie.

Depuis lors, d'autres programmes et d'autres centres d'activités régionales ont été mis en place, tels : le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL), le Centre pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) qui focalise sur la diversité biologique, sis en Tunisie, le Centre de télédétection de l'environnement (CAR/TDE), situé en Italie, le Centre de production propre (CAR/PP), créé en 1996, situé en Espagne et le Programme de protection des 100 sites historiques côtiers, situé en France.

Parmi les autres protocoles importants, on compte : le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique, adopté le 10 juin 1995 qui remplace le Protocole « ASP » de 1982 ; (entré en vigueur le 12 décembre 1999) ; les Protocoles « offshore » et « déchets dangereux » adoptés respectivement le 14 octobre 1994 et le 1er octobre 1996 (pas encore entrés en vigueur).

Un évènement marquant de ces dernières années a été la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD) en tant que groupe de réflexion sur les politiques visant à promouvoir le développement durable dans le bassin méditerranéen. Un autre fait marquant plus récent est l'entrée en vigueur le 9 juillet 2004 de la Convention amendée, désormais intitulée la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

Les activités du PAM sont menées à partir de l'Unité de coordination du PAM (MEDU), sise à Athènes depuis 1982.

Une percée dans la réduction de la pollution

Sur la base des études scientifiques pionnières que plusieurs organisations internationales ont menées au début des années soixante-dix, la santé de la mer Méditerranée semblait courir des risques graves qui appelait des interventions concertées.

La pollution urbaine et industrielle diffuse ne semblait pas maîtrisée dans la région ; aucun plan n'existait pour arrêter et inverser la situation. En 1975, les pays méditerranéens et la Communauté européenne ont adopté le Plan d'action pour la Méditerranée. Un an plus tard, la Convention de Barcelone et les protocoles relatifs à des domaines d'action spécifiques étaient signés.

Le Programme MED POL, la composante d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a été l'un des piliers du Plan. Conçue avant tout comme une convention marine, la Convention de Barcelone de 1976 a en fait chargé le MED POL d'une grande partie de la coordination des activités relatives à son objectif principal, à savoir aider les pays à protéger la mer de la pollution.

A la fin des années soixante-dix, les pays de la région avaient montré leur désir d'agir contre la pollution, disposant d'un système juridique prêt à étayer leurs actions. Mais, dans nombreux pays, les capacités et les compétences étaient insuffisantes.

Les chercheurs avaient peu d'expérience, les laboratoires étaient mal équipés et très souvent, il n'existait ni de stratégie ni

de plan. En réponse, dans sa première phase, le MED POL a joué son rôle en initiant et appuyant nombreux projets nationaux de recherche et de surveillance continue visant à quantifier et qualifier la pollution marine, organisant un programme de formation de grande envergure, dotant les laboratoires d'instruments d'analyse et établissant un programme visant à améliorer la qualité des données et la performance des laboratoires.

La seconde phase du MED POL remonte au début des années quatre-vingt, au moment de la signature et de l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole « tellurique »). Cette phase se focalise sur le besoin d'organiser des programmes nationaux de surveillance continue de la pollution marine afin d'aider les pays à respecter les obligations découlant du Protocole.

Au cours de cette phase, des programmes nationaux ont été élaborés sur la base des priorités nationales et locales et des évaluations sur des polluants spécifiques, liées à des substances à éliminer ou limiter strictement, telles qu'énumérées dans les Protocoles ont été préparées.

Vers la réduction de la pollution

Au début des années 90, vers la fin de MED POL - phase II, le Programme a aidé les pays de la région à atteindre un niveau acceptable de compétence et de capacité à maîtriser la pollution marine afin de satisfaire à leurs obligations au titre du Protocole « tellurique » et entrer dans le processus difficile de réduction et d'élimination de la pollution.

C'est alors que les délibérations du Sommet de Rio sont devenues un point de repère pour toute initiative environnementale, et influençant le fond et les approches du MED POL.

Il devenait évident qu'après quelques années de formation, de travail préparatoire, d'évaluation, de recherche et de surveillance continue, la région devait se concentrer sur des résultats plus concrets, à savoir comment réellement maîtriser et réduire la pollution. Le MED POL entre alors dans sa III^{ème} phase, axée sur la maîtrise de la pollution, par le truchement de nouvelles approches et activités, offrant aux pays des moyens concrets à utiliser dans leurs efforts pour parvenir au développement durable.

Un nouvel élan

L'ensemble du dispositif juridique de la Convention de Barcelone a fait l'objet d'une révision afin de doter les pays d'instruments actualisés pour faire face aux nouveaux besoins et objectifs. Le MED POL a pleinement et promptement saisi cette occasion et apporté sa contribution à l'élaboration d'un Protocole « tellurique » amendé qui inclut le bassin hydrologique et les activités humaines situées sur le littoral et offre des outils concrets pour réduire la pollution. Il a également aidé à préparer un nouveau Protocole « immersions », plus restrictif que le premier.

Mais, en formulant le Programme d'actions stratégiques pour lutter contre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), adopté par les Parties contractantes en 1997, le Programme MED POL a vraiment avancé dans la réduction de la pollution.

Malgré des retards, le PAS est entré dans la phase de mise en œuvre et les pays ont déjà convenu d'objectifs de réduction de pollution majeurs, calculé source par source l'apport de substances polluantes dans la mer, identifié les mesures de contrôle nécessaires et les coûts impliqués ; ils ont également arrêté un échéancier jusqu'en 2025. La validité du PAS a été largement reconnue et des donateurs (en particulier, le FEM et le FFEM) ont

mis à disposition des fonds, donnant un nouvel élan au lancement véritable des activités.

Des perspectives prometteuses

Les perspectives du succès à long terme du PAS sont prometteuses et le MED POL se penche à présent sur la durabilité financière du Programme, afin d'aider concrètement les pays à réduire la pollution d'ici 2025.

Actuellement, le MED POL aide les pays à élaborer des plans d'action nationaux dans lesquels ils indiquent clairement, avec un portefeuille d'investissement, quelles actions et interventions ils comptent entreprendre pour atteindre les objectifs fixés par le PAS pendant les dix prochaines années.

D'ici peu, avec l'aide substantielle du MED POL, la région pourra montrer que les actions ont désormais remplacé les intentions et que l'un des éléments qui constitue le processus permettant d'atteindre un développement durable commence à fournir un apport réel.

Après le travail préparatoire de base effectué depuis le lancement de MED POL en 1975, allant de la recherche et de la surveillance continue au renforcement des capacités et de l'assistance juridique, technique et scientifique, le moment est venu de montrer qu'il y a une réduction constante et progressive de la pollution dans la région, processus d'ailleurs clairement confirmé par le Sommet de Johannesburg de 2002 qui le considère partie intégrante des efforts que les pays doivent déployer pour parvenir au développement durable.

Le MED POL ne devra cesser de jouer ce rôle fondamental qui fut le sien, continuant à faire preuve de sensibilité à l'égard des changements mondiaux et régionaux et être capable de suivre l'évolution des besoins régionaux et nationaux.

La direction future consiste à accélérer dès à présent le processus d'intégration avec d'autres programmes et initiatives et proposer en 2005 un nouveau MED POL. La Phase IV, devra permettre aux pays de reconnaître la réduction de la pollution comme une étape indispensable de leurs efforts intégrés envers le développement durable et le MED POL comme outil principal.

*Francesco - Saverio Civili,
Coordonnateur du MED POL
medpol@unepmap.gr*

Cap sur le développement durable : L'éco-région méditerranéenne en mouvement

La « Méditerranéité » a en fait des racines historiques et culturelles profondes. A côté des tensions et déséquilibres, des contraintes du développement économique et social et de leurs effets sur l'environnement, la région méditerranéenne se caractérise par un patrimoine humain, naturel et culturel riche qui a permis à ses peuples de trouver des solutions innovatrices aux problèmes et défis majeurs rencontrés tout au long de son histoire, grâce à une culture de dialogue et d'échange.

La Méditerranée est le carrefour de trois continents mais se trouve aussi à son propre croisement si l'on considère les divers grands défis et enjeux auxquels les partenaires méditerranéens doivent trouver à long terme les solutions adéquates.

C'est dans cet esprit que les pays méditerranéens et la Communauté européenne – c'est-à-dire les Parties contractantes à la Convention de Barcelone – ont œuvré avec leurs partenaires de la société civile pour faire face tout d'abord aux problèmes environnementaux, ensuite à l'intégration de l'environnement et du développement et enfin, pour encourager le développement durable.

Enchassé dans les premières décisions des Parties, au moment où elles élargissaient leurs préoccupations en matière de pollution marine et d'environnement aux corrélations du développement, le concept du développement durable fut explicitement inclus dans l'agenda du PAM au début des années 90, avant d'être juridiquement lié à la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), dans la Convention révisée de 1995.

Connaissances cumulatives

En coopérant par le biais du PNUE/PAM, seul programme de coopération effective entre « tous » les pays méditerranéens, les Parties contractantes ont acquis des connaissances cumulatives remarquables et d'importantes capacités institutionnelles et techniques qui constituent une base solide pour un environne-

ment habitant à encourager le développement durable et la mise en œuvre de ses principes fondamentaux dans la région.

Comme ce fut déjà le cas pour le PAM/PNUE et la Convention de Barcelone, les partenaires méditerranéens ont agi en pionniers en ce qui concerne leur réaction aux préoccupations de développement durable au niveau régional, préparant en 1994 un Agenda Med 21 et créant en 1996 la CMDD en tant qu'organe consultatif.

La composition, les méthodes de travail et les premiers résultats de la CMDD ont fait souffler un vent nouveau sur la Méditerranée, pont entre les préoccupations mondiales et nationales/locales. Son programme de travail intensif a fait ressortir des questions-clé de politique et de stratégie qui ont participé au processus de prise de décision pour une intégration plus propice et une gestion améliorée.

Elle a aussi encouragé la sensibilisation sur des enjeux, défis et risques-clé auxquels il fallait faire face pour paver la voie du développement durable et a renforcé l'approche de participation, activant les consultations à plusieurs parties prenantes, élargissant et renforçant la participation de la société civile et des ONG en particulier.

Questions thématiques

Depuis sa création, la CMDD a traité différents types de questions : les notes « thématiques » qui concernaient l'eau, les régions côtières, le tourisme, le développement urbain et l'indus-

trie ainsi que des questions transversales telles que les indicateurs, le libre-échange et le financement, la coopération.

La plupart des activités de la CMDD, par le biais de groupes de travail, ont abouti sur toute une série de recommandations et propositions d'action. La méthode de travail qui consistait à associer divers experts venant des pays et de la société civile, utilisant des études, séances de travail, ateliers et forum – a également contribué à améliorer et élargir les connaissances et les compétences sur des questions-clé ayant rapport au développement durable dans la région, aux niveaux régional et national.

Le Bilan stratégique

De plus, en l'an 2000, la CMDD a produit un Bilan stratégique du développement durable dans la région méditerranéenne, qui se concentre sur des questions politiques et institutionnelles ; réalisé en étroite collaboration avec les Parties et partenaires, ce bilan demande de procéder aux réformes nécessaires dans les pays et de préparer une Stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi que des stratégies nationales sur le même sujet.

Il reconnaît également le besoin de renforcer la CMDD et lui permettre de fonctionner de façon adéquate, offrant ses conseils aux partenaires concernés pour relever les défis actuels, nouveaux et futurs. Lors de l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) en 2003, les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental – ont été dûment pris en compte, en même temps que la question critique de la gouvernance.

Des défis-clé

Dans ce contexte et à côté du défi environnemental, la Vision et les Orientations de la SMDD identifient cinq défis-clé supplémentaires (pauvreté, esprit d'entreprise, diversité culturelle, gouvernance, paix) ainsi que sept domaines d'action prioritaires (eau, énergie et changements climatiques, transport, tourisme, gestion urbaine, développement rural et agricole et gestion des zones côtières marines et côtières) sur lesquels la Stratégie se fonde.

Pour mieux appuyer cette préparation, la CMDD a élaboré une série de notes thématiques spécifiques.

Il est attendu de la Quatorzième réunion des Parties contractantes, en novembre 2005, qu'elle adopte la SMDD ; cette stratégie servira de cadre cohérent au programme d'activités du PAM et

devrait améliorer et rationaliser la coopération régionale en faveur du développement durable de la région.

La SMDD, sorte de partenariat entre les parties concernées par l'avenir de la région, est considérée comme une initiative de partenariat de « type II », selon le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg.

Le processus de la SMDD aura été aussi une excellente occasion de préparer un bilan régional des initiatives de développement durable et de fournir une aide financière et technique pour l'élaboration de stratégies nationales de développement durable.

Dix ans plus tard

Tout au long de ses dix premières années, la CMDD a bénéficié d'un appui technique et financier substantiel.

En dépit de ses défauts et des critiques générales exprimées sur ses réalisations, elle reste une initiative exemplaire pour les partenaires méditerranéens qui mérite qu'on y porte plus d'attention et qu'on la dote des moyens appropriés.

Les activités de la CMDD en général, et la SMDD en particulier, sont autant d'excellentes occasions d'améliorer la coopération pour arriver à une vision commune d'une région méditerranéenne vivant en paix, partageant sa prospérité et appréciant sa diversité culturelle. Au-delà de la région méditerranéenne, la CMDD pourrait être une passerelle et préparer le terrain pour un Partenariat euro-méditerranéen amélioré ainsi que pour un Partenariat euro-arabe.

Réformée et dotée des responsabilités stratégiques et politiques pertinentes ainsi que des moyens adéquats, la CMDD peut contribuer à préparer, écrire et conter des histoires de développement durable en Méditerranée.

Dix ans après que les Parties contractantes aient décidé de créer la CMDD, il est important de faire parvenir cet outil important à maturité.

A un moment où le monde découvre le concept de destinée mondiale, il semble utile, voire même urgent et salutaire que les peuples de la Méditerranée et leurs partenaires examinent de plus près leur bien public commun et leur avenir par le biais de responsabilités différenciées et de partenariats effectifs. Le PNUE/PAM et sa CMDD doivent contribuer de façon positive à cet enjeu majeur.

Le Plan Bleu : de l'environnement au développement durable

Dès l'origine, le PAM a cherché à remonter aux causes socio-économiques profondes de la pollution marine et affirmé la nécessité, dans cette région en changements rapides, d'intégrer environnement et développement. C'est à Split, en 1977, qu'une Conférence des pays riverains réunie à l'instigation de Mostafa Tolba, Directeur exécutif du PNUE, a défini et adopté le mandat du Plan Bleu : « développer un processus permanent de coopération concertée pour mettre à disposition des autorités responsables des renseignements qui leur permettent d'assurer un développement socio-économique soutenu sans entraîner de dégradation de l'environnement ».

L'exploration du futur, menée par le Plan Bleu au cours de ses 10 premières années, s'est appuyée sur plusieurs « scénarios » suffisamment contrastés pour montrer les évolutions possibles et identifier les marges de manœuvre pour les responsables des politiques d'aménagement, de développement et d'environnement.

Des scénarios tendanciels et alternatifs ont exploré les avènements possibles aux horizons 2000 et 2025 du « système méditerranéen » (de la démographie aux territoires, de l'agriculture au tourisme et aux transports et des forêts à la mer). Les résultats de cette démarche prospective furent publiés en 1989, dans un ouvrage « Le Plan Bleu, avènements du bassin méditerranéen » paru en cinq langues. Ses principales conclusions sont toujours d'actualité :

- Si le processus de développement vient en général dégrader l'environnement, en Méditerranée, la dégradation de l'environnement tend en retour à freiner voire à compromettre le déve-

loppement en raison de la rareté de l'eau, de l'intensité de la dégradation des sols, de la fragilité des écosystèmes côtiers, de l'ampleur des risques naturels et de la concentration des pressions sur les fragiles régions côtières, lieux privilégiés de l'activité humaine et surtout du tourisme.

- Le passage à un scénario de développement durable demande des changements de fond dans les pays ainsi qu'un vaste effort de coopération multilatérale et bilatérale, dans le sens Nord-Sud avec la Communauté européenne, et Sud-Sud, à l'initiative des pays arabes. Sans un tel effort, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, en raison notamment de leur fort dynamisme démographique et de leur faible niveau relatif de développement, ne pourront atteindre une situation socio-économique viable en 2025.

Trois ans avant le Sommet de la Terre, cette œuvre pionnière eut un large écho auprès des pays riverains, au sein du PAM ainsi que de la Commission européenne et de la Banque mondiale.

Les Parties contractantes ont confié ensuite au Plan Bleu plusieurs missions : organisation de la fonction « observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement » (renforcée par la mise en œuvre pour la Commission européenne du programme euro-méditerranéen relatif aux statistiques de l'environnement), déclinaison de l'approche prospective dans les régions côtières et son approfondissement dans certains thèmes majeurs, appui à la Commission méditerranéenne du développement durable en qualité de principal centre support.

L'avenir jusqu'en 2025

L'activité principale actuelle du Plan Bleu est la finalisation du deuxième ouvrage d'ensemble sur le devenir de la région à l'horizon 2025, à paraître au printemps 2005. Ce nouvel exercice, comme le précédent, est le fruit d'une expertise collective. Il permet de confirmer les tendances lourdes annoncées en 1989 et d'alerter à nouveau sur les risques d'un scénario tendanciel. Il montre aussi que des changements de fond sont en cours (accélération de la transition démographique) et que des progrès sont engagés dont l'accélération et la généralisation permettrait d'infléchir les trajectoires actuelles vers un scénario gagnant-gagnant (environnement et développement, Nord et Sud).

Obstacles et atouts

Il s'attache à mettre en évidence les obstacles à surmonter ou les atouts à valoriser. Il invite à l'action pour un développement

durable en montrant les progrès de gouvernance qui pourraient être mis en œuvre au niveau régional et dans les pays. Il montre notamment la nécessité, la possibilité et les bénéfices d'un « découplage » entre la croissance économique et les pressions sur l'environnement par une meilleure gestion de la demande dans les secteurs essentiels. Il invite enfin à une réactivation du Partenariat euro-méditerranéen pour faire de la Méditerranée un exemple mondial de co-développement durable.

Le Plan Bleu doit beaucoup à certaines personnes de grande vision. Serge Antoine fut celui qui en 1975 en proposa l'idée. Mostapha Tolba et Ismaïl Sabri Abdallah (alors Ministre du Plan de l'Égypte) furent ceux qui la reprirent pour la faire partager à la communauté des États riverains et en faire une réalité.

Le Plan Bleu n'aurait été non plus possible sans l'engagement, le talent et l'immense expérience internationale de Michel Batisse, décédé en septembre 2004. Puissent ses convictions et son message de raison et d'espérance être portés toujours plus haut et plus fort par les nouvelles générations pour assurer à cette région cruciale un avenir à la mesure de son passé.

Guillaume Benoît
Directeur

Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)
planbleu@planbleu.org
www.planbleu.org



Michel Batisse (1923–2004), scientifique français, a été l'un des architectes et promoteurs des plus importants programmes internationaux de recherche et de coopération pour l'environnement. Entré à l'UNESCO en 1951, il dirigea, après une première expérience de terrain au Moyen Orient, le programme de recherche sur les terres arides et aida à la création d'instituts, notamment en Égypte et en Israël. Il joua un rôle clef dans les programmes relatifs à l'eau et à la désertification. Il fut en 1968 l'instigateur du programme « l'homme et la biosphère », à l'origine du concept de développement durable, et son infatigable promoteur dans le monde. Il fut aussi l'un des principaux initiateurs de la Convention sur le patrimoine mondial et s'assura de

l'intégration du patrimoine naturel dans cette Convention. Ancien directeur général adjoint (sciences) de l'UNESCO, Michel Batisse était Président du Plan Bleu depuis 1984. Il s'y dévoua sans compter, consacrant encore son été 2004 à la relecture du futur rapport sur l'environnement et le développement, qui lui tenait particulièrement à cœur. Il fut aussi l'un des principaux instigateurs de l'élargissement en 1995 de la Convention de Barcelone à la composante terrestre de l'environnement méditerranéen.

Officier de la légion d'honneur, titulaire de la médaille d'or de l'UNESCO et de la John Philips Medal (UICN), Michel Batisse fut en 2000 le lauréat du prestigieux Prix de l'environnement des Nations Unies (Prix Sasakawa).

Zones côtières : de la gestion à la gouvernance

Les récents évènements tragiques en Asie du Sud-Est ont pris des proportions de cataclysme. Néanmoins ils ont aussi montré, de façon extrêmement dramatique, combien le fossé entre la fragilité des zones côtières et l'aspiration universelle des êtres humains à s'établir sur le littoral est profond, en particulier quand aucune bonne mesure de gestion des risques côtiers n'est prise. Il ne s'agit pas ici de débattre des pertes humaines et des dégâts qui auraient pu être évités en Asie, mais de démontrer qu'une meilleure gestion côtière aurait permis de réduire de façon importante les dommages. Il est d'ailleurs peu vraisemblable qu'une catastrophe de cette ampleur se produise en Méditerranée, mais des témoignages historiques prouvent que des évènements associés aux tsunamis ont eu lieu dans la région. Cela devrait servir d'avertissement quant au besoin de prendre des mesures de précaution appropriées dans la région.

La GIZC, une mesure de précaution

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est largement reconnue comme l'une de ces mesures. Dès le début, quand elle fut introduite en Méditerranée vers le milieu des années 80, elle fut conçue comme un processus continu proactif et adaptatif de gestion des ressources visant le développement durable des zones côtières, en se focalisant sur les liens entre les activités sectorielles pour atteindre les objectifs de développement durable.

La GIZC facilite le dialogue horizontal et vertical, les accords et compromis entre toutes les parties impliquées dans l'utilisation des ressources marines et côtières. S'agissant d'un processus participatif, elle implique une planification stratégique qui tient compte des valeurs, traditions et besoins locaux dans sa définition des priorités et objectifs d'ensemble en matière de développement durable des zones côtières.

Depuis vingt ans, le PAM et son Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) en particulier, ont été très actifs dans la promotion de la GIZC pour aider les gouvernements nationaux et locaux à progresser vers une bonne gestion de leurs côtes.

La mise en œuvre pratique de la GIZC a montré que ses principes fondamentaux ont été bien définis dès le début, sa définition de base, n'ayant été que très peu modifiée.

Les projets de PAC

Les quinze programmes d'aménagement côtier (PAC) finalisés ou en cours d'exécution, menés à bien pour toutes les composantes du PAM de manière intégrée, sont la preuve de l'intérêt que les pays portent à l'application directe des méthodes de GIZC et de leur souci de produire des résultats tangibles.

La GIZC a été acceptée partout dans le monde ; on recense à ce jour plus de 700 interventions sur le littoral dans plus de 140 pays.

Des problèmes en instance

Malgré les nombreux efforts déployés par le PAM et le CAR/PAP ainsi que par d'autres organisations et associations internationales, les pouvoirs nationaux et locaux, des ONG internationales et locales, le secteur privé et les citoyens, il reste encore de nombreux problèmes à résoudre. Des obstacles à l'application plus efficace de la GIZC demeurent, à savoir :

- l'inertie bureaucratique qui ralentit la réponse administrative locale, entravant des initiatives de mise en valeur ;
- l'opposition au changement exercée par des intérêts économiques privés, préférant réaliser des bénéfices à court terme en exploitant la zone côtière plutôt que de songer au besoin à long terme d'utiliser de manière durable les ressources côtières ;
- le manque de volonté politique à lancer le processus « GIZC » ;
- l'insuffisance de ressources financières minimales pour initier et maintenir le processus de « GIZC » ;
- la complexité des aspects législatifs associés à la définition de la zone côtière ; etc.

Les pays méditerranéens ont fait un pas en avant dans la mise en place de conditions meilleures pour la GIZC, en décidant d'élaborer un projet de protocole. La prochaine réunion des Parties contractantes en Slovénie discutera du texte et proposera des recommandations sur les activités futures.

Un protocole adopté, signé et ratifié, aurait un grand impact sur les efforts que les pays déploient pour gérer leurs zones côtières de façon plus efficace.

Orientations majeures

A l'avenir, le CAR/PAP demeurera vraisemblablement un « acteur » régional et mondial important dans la promotion de la GIZC. Les grands axes de ses activités resteront de :

1. mettre au point une méthodologie en matière de GIZC, des outils et des techniques et les adapter aux besoins des pays méditerranéens ;
2. mener à bien des activités pratiques par le biais des PAC et d'autres moyens d'intervention directe avec les composantes du PAM et d'autres partenaires majeurs de la région.

Nouveaux thèmes

Néanmoins, en plus de l'adoption escomptée et de la mise en œuvre du Protocole « GIZC », toute une série de nouveaux sujets sont apparus récemment, en particulier après le Sommet mondial de Johannesburg en 2002 – qui méritent une réaction plus concrète du CAR/PAP. Il s'agit notamment de :

- l'amélioration de la gouvernance côtière intégrée, visant à de nouvelles relations interdépendantes entre les secteurs public et privés et les ONG, faisant en sorte que la gestion inclut la négociation et la coordination, sans se borner exclusivement aux techniques de la gestion des ressources ;
- la gestion locale et le développement durable du littoral, qui devient une question essentielle pour la Méditerranée, en particulier puisqu'on s'accorde communément que la GIZC est une affaire très localisée, bien que fonctionnant dans un contexte institutionnel et juridique, national et international ;
- la gestion des risques côtiers, qui comprend entre autres les questions relatives à l'élévation du niveau de la mer, les inondations sur les côtes, les séismes, les accidents industriels, l'érosion côtière, exige une réaction plus courageuse et plus organisée de la part des pays méditerranéens, Outre les mesures techniques, il convient de mettre l'accent sur la sensibilisation, les mesures de réaction rapide et les instruments économiques ;
- la planification spatiale marine devra insister plus sur l'utilisation de la mer, l'intégration des segments terrestres et marins de la zone côtière et la réconciliation de l'écart normatif existant entre les législations marines et côtières respectivement ;
- l'intégration dans la GIZC des questions d'identité culturelle, particulièrement en ce qui concerne les paysages côtiers. L'analyse des valeurs culturelles pour un développement durable ajoutera une dimension locale à la gestion côtière.

Les TIC au service de l'environnement et du développement durable

Depuis sa création en 1975, le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a joué un rôle central pour préserver les riches ressources humaines et naturelles de la région. Sa réussite en ces trente années réside, entre autres, dans le partage et l'échange d'expériences, projets et activités.

Le Centre d'activités régionales pour la téledétection de l'environnement du PAM (CAR/TDE) a pris part au processus par le biais de ses activités de téledétection et plus récemment – grâce au processus actuel de recentrage vers le partage des données environnementales – par le biais de l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC).

Depuis l'adoption par la Treizième réunion des Parties contractantes en 2003 de la proposition italienne de recentrer et renforcer le CAR/TDE avec des ressources humaines et financières en vue de la surveillance continue côtière et marine pour fournir aux PC l'assistance des TIC, le Centre a été établi en tant qu'entité de droit public, un nouveau directeur a été nommé et le Ministère de l'environnement et du territoire italien a mis à la disposition du Centre plus de 2,5 millions d'euros pour ses activités en 2004–2005.

Suite aux décisions de cette même conférence, plusieurs activités ont été déjà définies, à savoir la contribution à l'optimisation du site web du PAM et le lancement du projet CAMPUS – ECOMEDIA. Ces actions visent à assurer l'investissement le plus large possible de toute partie prenante

dans les objectifs et activités de la Convention de Barcelone, en utilisant les systèmes technologiques innovatifs.

L'utilisation de technologies de pointe ne peut que faciliter l'accès aux résultats de la recherche et des études ainsi qu'aux données venant de la communauté scientifique et d'autres parties concernées, les rendant disponibles non seulement pour les décideurs mais aussi pour la société civile en général.

La plateforme technologique qu'offre le CAR/TDE servira d'instrument pour gérer, surveiller et actualiser les données disponibles, les diffuser à toutes les composantes du PAM, telles que les autres centres d'activités régionales, le Programme MED POL et la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD).

Parmi les autres activités en cours, la base de données MED POL qui est l'un des outils fondamentaux de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques du PAM (PAS) de lutte contre la pollution due aux activités menées à terre, est actuellement mise en place avec l'aide du CAR/TDE, tâche qui permettra d'établir un système d'information intégré et actualisé.

Cet accent proposé sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) est une réponse pratique aux nouveaux développements mondiaux et régionaux et une occasion de faire souffler un vent nouveau et donner une visibilité

aux travaux du PAM qui visent à protéger l'environnement méditerranéen et à encourager le développement durable.

L'évaluation du rôle du CAR/TDE au sein du PAM permet au Centre de mettre en place un nouvel ensemble d'activités visant à faciliter le processus d'intégration environnement - développement et le besoin de collecter et partager plus de données entre les composantes du PAM et ses partenaires et autres parties prenantes par le biais de l'utilisation des TIC.

Le PAM couvre une vaste gamme de domaines d'activités dans toute la région. La maintenance de la base de données contenant les informations et résultats issus de ces activités est essentielle pour planifier et mettre en œuvre les programmes et actions futurs ainsi que pour améliorer la coordination entre les composantes du PAM et les pays.

Les applications des techniques de télédétection sont innombrables. En fournissant des données mises à jour sur les points chauds, les marées noires, la densité du trafic maritime, etc. il est possible d'aider les pays à formuler et mettre en œuvre des programmes de surveillance de la pollution et de gestion des zones côtières, y compris des mesures visant à la maîtrise de la pollution et des plans d'action pour la protection de l'environnement.

Dans l'esprit de la Convention de Barcelone, les TIC sont considérées comme une nouvelle opportunité de lancer un forum virtuel.

Des solutions innovatrices permettront à toutes les parties concernées d'explorer, analyser, extraire et produire des cartes et rapports basés sur des données géographiques progressivement disponibles et mises à jour.

Les TIC à elles seules ne peuvent réduire la pollution et créer des opportunités pour un développement à long terme mais deviennent un catalyseur de plus en plus important qui encourage la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale. Tout un chacun devrait avoir l'opportunité d'acquérir les qualifications et connaissances nécessaires pour comprendre, activement prendre part et pleinement profiter de la protection de l'environnement et du développement durable en passant par les objectifs de la Convention de Barcelone.

Sergio Illuminato
Directeur
Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement
(CAR/TDE)
info@ers.rac.org
www.ers-rac.org

Le patrimoine culturel :

La protection des sites historiques côtiers

Le littoral de la Méditerranée offre la plus forte concentration mondiale de monuments et de sites historiques, héritage grandiose de 5000 ans de civilisations successives, d'échanges, de conquêtes, de conflits. Le Programme appelé « 100 sites historiques », dont le siège est à Marseille (France), s'évertue à protéger les hauts lieux qui jalonnent le pourtour du Bassin méditerranéen ; il englobe aussi dans ses domaines prioritaires, les sites archéologiques sous-marins avec les épaves. Le programme organise une formation aux meilleures pratiques de gestion de ces sites.

En 1985, la Quatrième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, réunie à Gênes (Italie) a adopté la Déclaration de Gênes sur la Deuxième décennie méditerranéenne qui comprend dix objectifs à atteindre en priorité. L'un de ces objectifs concerne « l'identification et la protection d'au moins 100 sites historiques d'intérêt commun le long du littoral ».

Il est développé depuis 1989 par le Programme des « 100 sites historiques d'intérêt commun » agissant dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce programme est mené avec l'ensemble des pays méditerranéens ainsi que l'UNESCO et l'ICOMOS.

Orientations pour la coopération

La première rencontre des responsables des sites historiques d'intérêt commun méditerranéens, tenue à Marseille (France) en janvier 1989, a adopté le document intitulé « Orientations pour la connaissance, la sauvegarde, la planification et la gestion des sites historiques d'intérêt commun méditerranéen », qui constitue un outil de travail.

Dans le chapitre « Orientations pour la coopération méditerranéenne », les représentants des sites recommandent à

toutes les institutions nationales et internationales concernées par le patrimoine de prendre rapidement toutes les dispositions permettant d'engager une lutte efficace contre les pillages de toutes natures : archéologique, muséologique, etc. En ce qui concerne les épaves de bateaux et les sites subaquatiques ou ceux qui sont accessibles par la mer, ils formulent la nécessité de parvenir à une loi ou à un protocole international dans le cadre de la Convention de Barcelone, à l'imitation de celle de l'UNESCO.

Dans cette perspective, la réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Athènes, mars 1989), a proposé comme activité principale du Programme des « 100 sites historiques d'intérêt commun » les domaines de la protection des sites archéologiques sous-marins y compris les épaves et la conservation et détérioration des édifices, notamment en pierre.

Ces thèmes ont été confirmés lors des Sixième, Septième et Huitième réunions ordinaires des Parties contractantes (1989, 1991 et 1993).

Sites historiques et gestion côtière

Avec l'avènement de PAM II en 1995, le rôle des sites histo-

riques dans le cadre de l'environnement s'est surtout manifesté à travers les programmes d'aménagement côtiers (PAC) de Fuka-Matrouh, du Grand Sfax, de l'île de Rhodes, de la zone littorale centrale de l'Algérie et du Sud Liban.

Depuis 1990, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a sollicité l'assistance technique du Secrétariat du Programme des 100 sites historiques pour les sites inscrits à la fois sur la liste du PAM et sur celle du Patrimoine mondial.

Le Programme retrouve une place principale dans les programmes internationaux du patrimoine culturel et du développement durable en Méditerranée.

Le Programme des 100 sites historiques participe à l'échelon local, régional, national, international et méditerranéen à la sensibilisation, à l'organisation d'actions concernant le thème du patrimoine culturel et du développement durable. Depuis 1989, une soixantaine d'ouvrages qui constituent des outils pour améliorer la gestion urbaine et la gouvernance ont été publiés.

L'action du Programme des 100 sites historiques a été menée auprès d'une trentaine de pays soit directement, soit pour des organisations internationales comme l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Il s'agit d'une assistance technique régulière, de la transmission d'informations à caractère technique, juridique, administratif, scientifique, architectural ou urbanistique.

L'apport du Programme concerne notamment les outils de gestion urbaine pour améliorer et rendre durable les plans stratégiques de villes. Les besoins concernent de multiples domaines qui vont de la connaissance des composants des sites historiques, leur histoire, leur planification, leur législation et leur gestion.

Le besoin d'un inventaire

A cet égard, on doit dire combien l'absence d'inventaire actualisé dans le domaine du patrimoine culturel nuit à l'établissement de ces plans stratégiques.

La place de ces nombreux thèmes dans l'administration et la gestion des sites historiques nous a amené à les traiter selon les priorités reconnues récemment lors d'une enquête réalisée à la demande des Parties contractantes. Il s'agit :

- du traitement des déchets dans les centres historiques sensibles ;
- des ressources en eau, en énergie et de l'assainissement dans les centres historiques fragiles ;
- de la protection physique et juridique des abords des sites archéologiques et monumentaux ;
- de la gestion des flux automobiles à proximité des sites et dans les sites lorsqu'il s'agit de centres historiques (voirie, stationnement, pollutions) ;
- de la gestion des flux touristiques (visiteurs) dans les sites archéologiques, monumentaux, urbains, muséographiques (aménagement, réservation, tarification, circuits de visites) ;
- de la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine urbain privé à des fins touristiques (hébergement chez l'habitant) ;
- de la formation des opérateurs (entreprises touristiques, collectivités) aux problématiques de protection du patrimoine ;
- des procédures d'intégration socio-économique des populations locales dans un programme de protection et de mise en valeur des sites (emploi, formation, aide au développement) ;
- du fonctionnement des financements internationaux au regard des problématiques de protection et de mise en valeur des sites dans une perspective de développement durable ;
- de la compréhension et présentation de l'identité culturelle (problématique extrêmement délicate) ;
- de la protection et la mise en valeur des paysages culturels (pratique encore balbutiante aujourd'hui).

Après quinze ans, le Programme des 100 sites historiques apporte quotidiennement sa contribution à la dimension culturelle de l'environnement dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.

Daniel Drocourt
 Coordonnateur
 Programme des 100 sites historiques
 d.drocourt@mairie-marseille.fr

La diversité biologique sur la bonne voie

La mer Méditerranée possède un potentiel de vie exceptionnel : 7,5 % des espèces animales et 18 % de la flore marine pour une mer représentant 0,7 % des espaces océaniques. La flore et la faune méditerranéennes présentent un mélange d'espèces tempérées et subtropicales, dont presque 30 % sont endémiques. C'est l'une des mers les plus riches au monde du point de vue de la diversité biologique.

Face à de nombreux problèmes causés par le nombre croissant d'activités humaines – tant terrestres que marines – génératrices de pollution, la communauté scientifique a mesuré la fragilité des ressources naturelles et des défis à relever pour garantir un développement durable dans la région.

En 2003, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière en Méditerranée (PAS BIO) pour répondre au déclin rapide et croissant de la biodiversité, suivant une approche intégrée et participative, avec l'engagement de tous les acteurs intervenant dans ce domaine.

La préparation de ce programme d'action a été coordonnée par le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) en concertation avec les pays méditerranéens et les institutions et organisations régionales et internationales.

Le programme qui vise un haut niveau de durabilité de l'utilisation de la diversité biologique, a été conçu comme un instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CBD) et des recommandations du Sommet de Johannesburg.

Il préconise la mise à jour des bases de données, le renforcement des programmes de formation et le développement de la coopération avec les OIG et les ONG, régionales et internationales. Il met à la disposition des pays de la région, acteurs nationaux et régionaux, une base logique de principes et de mesures à traduire par des actions concrètes, aux niveaux régional et national.

Les problèmes majeurs affectant la diversité biologique en Méditerranée ont été recensés à partir de processus d'évaluation à l'échelle des pays, puis de concertation à l'échelle régionale, menés au cours des années 2001 et 2002 avec les Parties contractantes et les organisations internationales et régionales. Cette évaluation a permis de

définir les objectifs et les actions prioritaires de ce programme ainsi que l'identification de portefeuilles d'investissement.

Les menaces affectant la diversité biologique marine et côtière ont été clairement identifiées. Les côtes souffrent d'un développement urbain incontrôlé et souvent d'une charge touristique non maîtrisée. La pêche non réglementée est souvent préjudiciable aux écosystèmes sensibles, herbiers de posidonies, formations coralligènes, accumulation de maërl.

La prolifération d'espèces – tropicales pour la plupart – introduites par le Canal de Suez ou par le biais des eaux de déballastage des bateaux, s'est accélérée au cours de la dernière décennie et semble être favorisée par le réchauffement sensible des eaux. Ainsi certaines algues ou poissons semblent modifier l'équilibre des espèces et appauvrir le quota des stocks de pêche.

La construction de barrages fait varier la salinité des estuaires et des deltas et fragilise ces écosystèmes, affectant ainsi la flore et la faune aquatiques et les oiseaux vivant ou transitant dans ces zones.

Les pollutions, les pratiques agricoles ayant un impact négatif sur les espèces et les écosystèmes sensibles et le commerce de certaines espèces en danger (éponges, requins, tortues, hippocampes, coquillages) sont autant de menaces pour ce riche patrimoine naturel.

Le PAS BIO a donc préconisé des actions concrètes et pratiques répondant à ces menaces, tendances et défis et identifié des priorités à réaliser dans les meilleurs délais possibles en ayant recours à des bailleurs de fonds notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ces actions pourront améliorer la prévention contre les effets adverses de l'activité anthropique et promouvoir les politiques sectorielles pour la pêche, le tourisme, l'agriculture et l'industrie. Elles soutiendront des programmes de recherche scientifique et appliquée sur la diversité biologique, contribueront à améliorer le contrôle, la surveillance et le suivi à travers des indicateurs pertinents. Elles serviront

aussi de base pour l'adoption de mesures institutionnelles et juridiques et pour toute prise de décision.

Les données assemblées, les expériences et actions réalisées dans le cadre de ce Programme serviront à améliorer la formation et à soutenir des actions favorisant la sensibilisation.

Le Protocole « ASP/DB » a été adopté en 1995 dans le cadre des amendements de la Convention de Barcelone. Il est entré en vigueur en 1999. Par le truchement du Protocole, les Parties contractantes s'engagent à soutenir toute action visant à protéger ou améliorer le patrimoine naturel et culturel.

Devant la menace de réduction sensible de la diversité biologique, et en l'absence de toute certitude sur les extrapolations établies pour l'avenir, il fait appel au principe de précaution pour la création d'aires spécialement protégées et la protection d'espèces menacées. Les sites protégés peuvent avoir deux types de statuts et font l'objet de mesures de protection, de planification et de gestion définies par le Protocole.

- Sont classés Aires spécialement protégées (ASP) les écosystèmes viables à long terme, les habitats en danger de disparition, les habitats nécessaires à la survie des espèces en danger, menacées ou endémiques et enfin, les sites présentant un intérêt scientifique ou culturel particulier.
- Sont classées Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIIM), les sites présentant une importance pour la conservation des éléments constitutifs de la biodiversité en Méditerranée, ceux qui renferment des écosystèmes spécifiques à la zone ou des habitats d'espèces spécifiques en danger, endémiques ou menacées d'extinction et les sites présentant un intérêt méditerranéen sur le plan scientifique, esthétique, culturel ou éducatif.

Le Protocole a aussi recommandé des mesures concrètes de protection pour les éléments constitutifs de la diversité biologique et ce, par le truchement de plans d'action et d'outils techniques d'inventaires tel le format standard de données (FSD). Il encourage la création d'aires protégées transfrontières dans les zones où s'exerce la souveraineté de plusieurs états et dans les eaux internationales.

Le CAR/ASP est chargé d'aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre ce Protocole par le biais d'assistance technique et scientifique et de coordonner au niveau de la région en collaboration avec les institutions scientifiques et les organisations.

Sa mission principale est de promouvoir des aires protégées marines et côtières, mettre en œuvre des plans d'action et renforcer les capacités nationales en matière de conservation des sites naturels et des espèces menacées en tant que patrimoine méditerranéen commun. Le CAR/ASP intervient au niveau régional pour la création et la gestion des bases de données, l'échange et la diffusion d'informations, pour l'organisation de cours de formation, notamment dans le cadre des plans d'action établis pour la conservation des espèces menacées en Méditerranée et, réalisés par le CAR/ASP.

Ces plans d'action n'ont pas un caractère juridique contraignant mais constituent des stratégies régionales définissant les priorités et les activités à entreprendre. Ils offrent un cadre pour l'échange des expériences, la coopération et l'assistance mutuelle et visent la réalisation d'inventaires et d'études. Ils représentent un moyen pour guider, coordonner et renforcer les efforts des pays.

Le Plan d'action pour la conservation des cétacés a pour but la protection, la conservation et la reconstitution de ces populations.

Le CAR/ASP a entrepris en collaboration avec les partenaires de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire et de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) un programme consistant à développer un réseau méditerranéen sur les échouages de cétacés, pour mieux connaître leur physiologie, les causes de leur mortalité et évaluer les menaces. Ce programme comporte deux axes principaux le renforcement des capacités et le développement d'une base de données sur les échouages. En outre le CAR/ASP a développé des actions visant à atténuer les impacts des activités de pêches.

Le CAR/ASP s'efforce de coordonner les actions régionales, dans le cadre du Plan d'action pour la gestion des populations du phoque moine, unique phocidé de Méditerranée, afin d'éviter l'extinction de cette espèce. Autrefois abondante dans ses eaux, sa population aujourd'hui comporte moins de 500 individus et figure en bonne place sur la liste des espèces menacées.

Avec les conventions de Berne et de Bonn, une stratégie sera préparée en impliquant les pays méditerranéens comportant des programmes d'action et des campagnes de sensibilisation.

Le Plan d'action pour la conservation des populations de tortues marines, dont les habitats et les sites de ponte se sont détériorés, tient compte de toutes les informations fournies, des résultats de

recherche coordonnée pour promouvoir des actions propres à mesurer la survie et permettre la reconstitution des populations et en particulier de la tortue verte *Chelonia mydas*. La collaboration fructueuse avec les ONG, MEDASSET et ARCHELON a permis de réaliser plusieurs objectifs. Une conférence, prévue pour mai 2005, est conjointement organisée par le CAR/PAP, les secrétariats des conventions de Bonn et de Berne et le gouvernement turc afin de renforcer les efforts et favoriser l'échange d'informations scientifiques.

Cette protection pour être efficace doit passer obligatoirement par une gestion méditerranéenne coordonnée et se baser sur les programmes et plans régionaux et internationaux existants (PAM, CGPM/FAO, IUCN/CSE, CICTA, CIESM).

Les programmes du Plan englobent également des études de la biologie et du comportement des tortues marines, des programmes de suivi de nidification, de formation et d'assistance.

Le Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée concerne la préservation de formations végétales typiques. La Méditerranée abrite plus d'un millier d'espèces végétales macroscopiques et présente un fort taux d'endémisme (20 % des espèces d'algues). Le rôle des formations végétales est essentiel au maintien des écosystèmes marins et leur détérioration se traduit par des régressions dans plusieurs domaines : production primaire, oxygénation, frayères, nurseries, stabilité des côtes, avec des impacts sur le plan écologique et économique.

Le Plan prend en charge les études et actions sur les herbiers de posidonies importants pour la vie marine, les récifs barrières, les formations organogènes de surface et certaines ceintures à cystoseires et d'autres formations, avec élaboration de législation appropriée et mise en place de réseaux de surveillance.

Une assistance a été fournie à certains pays et des sessions de formation ont été organisées pour l'initiation aux nouvelles technologies de cartographie des herbiers.

Le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux, vise à la conservation et à la gestion des populations de requins et autres poissons cartilagineux, tenant compte du Plan d'action International pour la conservation des requins (IPOA - Sharks). Ce Plan d'action en Méditerranée est une incitation à la mise en place de stratégies régionales indiquant les priorités et les actions à engager.

Le Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux

marins vise à maintenir et/ou restaurer les niveaux de population des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole « ASP et BD » à un statut de conservation satisfaisant et assurer leur conservation à long-terme. Il fait suite à des initiatives de partenaires méditerranéens BIRDLIFE, WWF, UICN, MEDMARAVIS et la Tour de Valat.

Le CAR/ASP s'efforce d'éviter tout chevauchement avec d'autres efforts au niveau de la région et de collaborer au niveau international avec les conventions et accords pertinents. (Bonn, Berne, UICN et AEWA). Dans la mise en œuvre, le Centre fait appel aussi au partenariat et aux experts dans le domaine.

Concernant **le Plan d'action sur l'introduction des espèces non indigènes**, le Protocole ASP invite les Parties contractantes à prendre les mesures appropriées pour réglementer l'introduction volontaire ou accidentelle dans la nature d'espèces non indigènes ou génétiquement modifiées et à interdire celles qui pourraient être potentiellement nuisibles sur les écosystèmes, habitats ou espèces.

Le Centre coordonne aussi les activités du Projet régional pour le développement d'aires protégées marines et côtières dans la région Méditerranéenne (MedMPA) qui a permis notamment d'élaborer des plans de gestion pour des aires marines protégées et d'identifier des sites d'intérêt pour la conservation afin d'élaborer des plans nationaux pour le développement d'aires protégées. Ce projet, qui s'est achevé en décembre 2004, a été soutenu financièrement par la Commission européenne et a été mené dans sept pays méditerranéens avec l'appui de partenaires scientifiques européens.

Le CAR/ASP a également été responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'initiative méditerranéenne sur la taxonomie (ITM) qui cadre avec l'initiative taxonomique mondiale, destinée à évaluer les besoins et les capacités taxonomiques, à aider à construire, à maintenir les systèmes nécessaires et à faciliter l'accès aux informations taxonomiques et la formation.

Au niveau de la Méditerranée, nous devons tenir compte du Plan stratégique de la CBD qui stipule que d'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, il faut mettre en place un réseau mondial des systèmes nationaux et régionaux de grande envergure, représentatifs et bien gérés.

Zeinab Belkhir

Directrice,

Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

car-asp@rac-spa.org.tn

www.rac-spa.org.tn

Le PAM : le défi colossal

Rarement une organisation a-t-elle dû fonctionner dans un environnement plus difficile et éphémère que le Plan d'action pour la Méditerranée/PNUE. Il opère depuis 30 ans sur 3 continents avec l'Union européenne et 21 pays riverains de la mer Méditerranée, avec plus de 15 langues différentes et un certain nombre de dialectes. Ses objectifs visant à affronter la détérioration environnementale des zones côtières et de l'arrière-pays et relier la gestion durable des ressources au développement, en vue de protéger la région méditerranéenne représentent en fait un défi colossal.

Sans oublier les faits que :

- le tourisme de masse amène chaque année 200 millions de visiteurs dans la région, chiffre qui ne cesse d'augmenter ;
- 48 % des centres urbains ne possèdent pas d'installations d'épuration des eaux usées ;
- 70–85 % des eaux usées sont rejetées sans être traitées ;
- soixante raffineries pétrolières déversent chaque année 20.000 tonnes d'hydrocarbures dans la mer ;
- plus de 35 % de la population des pays méditerranéens vit sur ses côtes ou près du littoral ;
- le trafic maritime passant par le détroit de Gibraltar et le Bosphore est énorme ;
- chaque année, environ un million de tonnes d'hydrocarbures est rejeté en mer Méditerranée suite à des marées noires accidentelles et aux opérations illégales de déballastage en mer effectuées par les pétroliers ;
- les villes côtières méditerranéennes produisent 30 à 40 millions de tonnes de déchets chaque année ;
- sous l'action des vents et des courants, les côtes de la Méditerranée orientale sont parfois ensevelies sous un mètre de déchets plastiques provenant d'ailleurs ;
- la pêche excessive et le chalutage ont des effets désastreux sur la vie marine ;
- le ruissellement agricole chimique déclenche régulièrement des phénomènes d'eutrophisation ;
- 1,5 million de tonnes de déchets de chrome fortement

toxiques et cancérigènes est empilé sur une plage de nidification des tortues, sous une couverture plastique.

Et tout cela dans une mer fermée qui a besoin de plus d'un siècle pour renouveler ses eaux par le détroit de Gibraltar.

On demande au PAM d'œuvrer en coopération avec les gouvernements méditerranéens dont la plupart accorde une faible priorité aux questions environnementales, la croissance économique demeurant leur souci majeur. MEDASSET, qui collabore avec le PAM depuis 1985, tient à signaler que les gouvernements ont :

- manqué de répondre à une lettre adressée au PAM pendant deux ans, retardant ainsi la publication d'une étude co-financée par le PAM ;
- refusé d'autoriser la diffusion d'une publication du PAM ;
- coupé la ligne téléphonique attribuée à la réponse donnée à la campagne de marquage de la faune marine ;
- manqué d'appliquer la législation et les conventions ;
- manqué de mettre à disposition des fonds en faveur des aires protégées.

Il faut féliciter le PAM/PNUE pour ce qu'il a réalisé en dépit d'une telle adversité.

Lily Venizelos
Présidente

MEDASSET, Mediterranean Association to save the Sea Turtles
medasset@medasset.org
www.medasset.org

Le PAM et les ONG : Une bonne coopération à accroître

Le RAED (Réseau arabe pour l'environnement et le développement) avec son secrétariat permanent l'AOYE (Arab Office for Youth and Environment / Bureau arabe pour la jeunesse et l'environnement) en Égypte, est une organisation non gouvernementale partenaire du Plan d'action pour la Méditerranée.

La coopération entre le RAED, l'AOYE et le PAM s'est instituée depuis plusieurs années dans divers domaines. Elle s'effectue autour de trois axes principaux :

1. **Participation** : le RAED et l'AOYE participent aux réunions du PAM et coopèrent avec les Centres d'activités régionales du PAM (CAR) et la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD).
2. **Appui** : le PAM a soutenu plusieurs activités menées par le RAED visant au maillage de réseaux d'ONG et à offrir un appui en matière de renforcement des capacités.

Un exemple en est la publication « Environment Forum », bulletin mensuel qui aborde les questions environnementales et divers projets dans des pays arabes, en particulier ceux visant à atteindre des objectifs de développement durable. Le

bulletin est distribué dans la plupart des pays arabes.

Le PAM a également fourni une aide financière aux membres d'associations civiles de pays du Sud de la Méditerranée souhaitant prendre part à des séminaires sur la région arabe. Tel fut le cas pour l'Atelier sur les concepts sociaux nécessaires pour atteindre le développement durable, en 1998 qui visait à relier la société civile au développement durable.

Le PAM a aussi offert son appui dans le domaine de l'information en 2000 avec la tenue d'un Séminaire sur l'information et la participation en matière d'environnement et de développement durable.

Le PAM a fait preuve d'un vif intérêt pour les problèmes d'eau et leur rapport avec la pauvreté, en organisant en décembre 2001 un Atelier sur la valeur de l'eau et la pauvreté.

Le PAM a également contribué à l'organisation d'une réunion sous-régionale sur l'eau en Afrique du Nord et à la Consultation arabe en suivi du Sommet de Johannesburg ainsi qu'au lancement de la version arabe du dossier éducatif « L'eau en Méditerranée » du 6 au 9 décembre 2004.

3. Partenariat : de plus, le PAM a appliqué son principe de partenariat en coopération avec le RAED, en tant que représentant des organisations arabes de la société civile, pour faire face au défi d'atteindre les objectifs de développement durable en Méditerranée.

Stratégie pour la gestion de l'eau

Le RAED considère la question de l'eau comme l'une des plus importantes et une priorité-clé pour l'action. C'est la pierre angulaire des Objectifs de développement du Millénaire qui incluent de réduire de 50 % d'ici 2015 le nombre des personnes privées d'accès à l'eau potable.

C'est là un énorme défi exigeant des efforts considérables pour le relever. Un autre défi en ce qui concerne l'eau est l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau. Une telle stratégie doit être incluse dans toute stratégie de développement durable. Certains pays méditerranéens sont parvenus à atteindre en 2005 leurs objectifs en matière de gestion intégrée de l'eau.

Cette question des ressources en eau ne concerne pas seulement la disponibilité d'eau potable et le nombre de personnes qui y ont accès, mais aussi sa qualité.

En se fondant sur ce qui précède, nous demandons au PAM de multiplier ses activités visant à traiter du problème de l'eau et à sensibiliser les divers secteurs de la société en vue de réduire le gaspillage d'eau potable.

Actions environnementales, société civile et le PAM

Nous proposons que les organisations de la société civile s'engagent avec l'assistance du PAM à plus d'activités environnementales, visant à :

- accroître la coopération en matière d'activités éducatives sur la durabilité, par le biais de programmes relatifs à l'environnement, scolaires et extra-scolaires ;
- accroître la coopération, par le biais de la CMDD, en matière de gestion intégrée des ressources en eau et de gestion intégrée des zones côtières dans la partie Sud de la Méditerranée ;
- mettre en place des activités conjointes relatives à la conservation du patrimoine culturel méditerranéen ;
- mettre en place des activités conjointes entre le Nord et le

Sud de la Méditerranée dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier les énergies solaires et éoliennes, en utilisant les technologies d'efficacité énergétique ;

- mettre en œuvre des projets conjoints en vue de renforcer les réseaux, observatoires et systèmes de collecte des données et faciliter l'accès du public à l'information environnementale et sa participation à la prise de décision ;
- organiser des séminaires – conjointement avec le RAED, en tant que réseau représentant la société civile dans 17 états arabes et la CMDD – sur les répercussions de la mondialisation qui affectent la cohésion sociale, la qualité de l'environnement et l'identité culturelle au sein du Partenariat euro-méditerranéen et de la zone de libre-échange proposée ;
- accroître le budget de la CMDD pour des actions visant à encourager le développement durable de la région et prendre les mesures appropriées pour appliquer ses décisions et recommandations et mettre en œuvre ses plans d'action ;
- préparer des plans de mise en œuvre, par le biais de la CMDD et de la société civile, concernant l'initiative annoncée par le Secrétaire général des Nations Unies sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique, en tant que questions environnementales d'intérêt particulier pour cette décennie.

Le cas de la mer Adriatique

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a servi d'instrument-clé pour préserver l'environnement de la région. Cependant, chaque partie de la Méditerranée étant unique et spécifique de par ses caractéristiques, il est nécessaire de prendre des mesures différentes et à différents niveaux pour les protéger.

La mer Adriatique est une mer très particulière. C'est une mer semi-fermée et dans l'ensemble relativement peu profonde où les activités humaines peuvent causer de graves dommages.

En fait, on considère la mer Adriatique, en particulier dans la partie Nord, comme l'une des zones les plus détériorées de la mer Méditerranée. Sa nature de mer semi-close et ses eaux peu profondes font que les courants sont lents, ce qui se traduit par un taux d'échange des eaux faible qui la rend vulnérable aux polluants majeurs, tels que les eaux usées et les marées noires éventuelles. A l'Est, les nombreuses îles, une végétation riche et un monde sous-marin magnifique en font un patrimoine naturel unique.

Le PAM et la mer Adriatique

Le PAM a eu des effets sur la mer Adriatique, mais certainement pas de façon suffisante.

Par exemple, les lignes directrices du PAM indiquent qu'il faut mener des activités de recherche et de surveillance continue. Des institutions nationales ont mené à bien quelques activités dans ces domaines, qui sont certainement de grande qualité et d'importance pour les activités de conservation à l'avenir. Cependant, il convient de les présenter plus largement, à une plus vaste audience, au grand public.

De plus, certaines de ces activités de recherche et de surveillance ne sont pas menées par des institutions d'état mais par des organisations non gouvernementales (ONG) qui s'en chargent ou essaient de le faire.

Étant donné la situation, le scénario le plus logique serait sans doute que les gouvernements donnent leur appui à ce type d'efforts. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas

et les gouvernements ignorent nombreuses actions menées par les ONG. Un autre problème que rencontrent les ONG est qu'elles sont souvent considérées comme ne possédant pas les connaissances scientifiques et « expertise » nécessaires, ce qui n'est pas toujours vrai.

Trop souvent, les universités et les musées d'histoire naturelle sont considérés comme les seules institutions compétentes pour mener à bien ces activités de recherche. Cependant, dans certains cas, les membres d'ONG ont plus d'expérience et de compétence que les membres d'institutions gouvernementales qui travaillent dans d'autres domaines scientifiques.

Prêter plus d'attention aux ONG

C'est pourquoi, il convient de traiter de façon égale les ONG spécialisées dans la recherche et la science et les considérer scientifiques, évidemment si elles ont fait leurs preuves.

Quelques progrès ont également été enregistrés au niveau des lignes directrices du PAM. Par exemple, le PAM et la Convention de Barcelone ont proposé un Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP) et à la diversité biologique en Méditerranée, assorti d'un programme d'activités pour aider à protéger et gérer de façon durable le patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée, contribuant ainsi au développement durable de la région. Plusieurs ASP ont été mises en place dans diverses parties de la région adriatique.

Les bons exemples

C'est là un bon exemple de mise en œuvre du PAM et de la Convention de Barcelone ; cependant il faudrait renforcer la surveillance au niveau de violations qui se produisent assez régulièrement.

Le réseau européen Natura 2000 est un autre exemple qui mérite des critiques positives et semble avoir été efficace. Il a également réussi à mener à bien certaines activités de surveillance continue.

La coopération régionale et internationale fonctionne bien dans certaines parties de l'Adriatique ; cependant certaines réglementations rendent parfois la coopération difficile, particulièrement au niveau international.

Les restrictions nationales et internationales, qui sont certes essentielles pour tous les pays concernés, peuvent quelquefois poser problème aux scientifiques et activistes qui s'efforcent de coopérer. Un exemple peut être celui de certaines réglementations simples aux frontières nationales, source de difficulté pour les partenaires des deux côtés de la frontière pour leur recherche dans la région, par exemple lorsqu'il s'agit de l'échange d'échantillons, etc.

On peut dire que les gouvernements accordent trop souvent leur appui et leur autorisation à des projets de développement socio-économique rapides qui apportent des avantages économiques à court terme mais qui à long terme ont des effets négatifs sur la conservation de la mer Méditerranée. S'agissant d'environnement, le manque d'assistance, de fonds et de capacités se fait souvent ressentir.

Gouvernementales et non gouvernementales

Les organes gouvernementaux et les ONG se doivent de lut-

ter pour renforcer les mesures juridiques et permettre de mettre en place des projets de recherche et de conservation compatibles avec l'environnement.

Cependant, la législation ne suffit pas pour atteindre un niveau de conservation efficace. Il faudrait élargir et renforcer les actions éducatives et de sensibilisation du grand public que plusieurs organisations mènent déjà.

Le grand public a un rôle vital à jouer dans la conservation à long terme des ressources naturelles.

Problèmes spécifiques, mesures spécifiques

Étant donné la spécificité de la mer Adriatique et sa vulnérabilité, il conviendrait d'identifier certains problèmes spécifiques à la région et prendre les mesures adéquates.

En conclusion, il faut dire que le PAM et la Convention de Barcelone sont une bonne base pour la conservation de la mer Méditerranée mais qu'il convient de poursuivre et renforcer les activités de conservation et que la coopération entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales est nécessaire tant au niveau national qu'au niveau international.

Tilen Genov
Président

Morigenos – marine mammal research and conservation society
morigenos@email.si
www.morigenos.org

Le PAM et le PEM : vers un futur partenariat

La Méditerranée est une partie du monde fascinante. Pour quelqu'un comme moi qui travaille au sein d'une organisation mondiale – Les Amis de la Terre International, qui compte plus de 70 bureaux dans le monde – j'ai eu l'occasion de la comparer à d'autres régions. La Méditerranée est une région fabuleusement diverse, du point de vue écologique, culturel, politique mais aussi vue sous l'angle du développement. Il semble y avoir tant de contradictions qu'il est souvent déconcertant pour un étranger de saisir pleinement les complexités de la région.

Les Amis de la Terre – par le truchement du Programme méditerranéen, MedNet – a engagé des actions dans la région depuis une quinzaine d'années. L'organisation a rapidement identifié les travaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et du Partenariat euro-méditerranéen (PEM) comme des domaines-clé dans lesquels elle souhaitait intervenir et influencer.

Des buts différents, un seul objectif d'ensemble

L'analyse de ces deux processus régionaux montre que le PAM et le PEM ont des objectifs différents mais revendiquent tous les deux le droit de partager le développement durable comme objectif général de la politique régionale.

D'un côté, le PAM est un processus arrivé à maturité (30 ans), incluant pratiquement tous les pays du bassin méditerranéen dans un partenariat qui se concentre sur le développement durable, découlant de la Convention sur la protection de l'environnement de la mer Méditerranée.

D'un autre côté, le PEM est un processus plus récent (10 ans), de nature eurocentriste et conçu à l'origine pour stabiliser les frontières extérieures méditerranéennes de l'Union européenne. Il se concentre avant tout sur la sécurité, ayant pour but final de

créer une région pacifique et prospère, par l'établissement de liens plus étroits et l'intégration dans l'UE. Le PEM vise à mettre en place d'ici 2010 une zone de libre-échange euro-med comme moyen de réaliser sa vision. Sous l'angle des ONG, le PEM n'invoque la protection de l'environnement et le développement durable que pour la forme et rien de plus. Le PEM a plus d'influence que le PAM puisqu'il repose sur la participation politique de haut niveau des ministres des affaires étrangères et jouit de l'appui financier de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement.

Une coopération insuffisante

Bien qu'il existe un certain chevauchement entre les deux processus régionaux et par conséquent des possibilités de synergies, les niveaux de coopération demeurent insuffisants. C'est là une occasion ratée dans une éco-région fragile où les pressions environnementales et sociales s'aggravent et deviennent désastreuses.

Quelles sont donc les impasses qui entravent la coopération positive réciproque entre le PAM et le PEM? Il est révélateur de s'arrêter un moment sur les acteurs impliqués dans les deux processus.

Pour le PAM, les acteurs principaux et les partenaires actifs viennent de l'environnement, que ce soit des ministères de l'environnement nationaux ou des ONG environnementales. Il en résulte des données qui donnent une compétence claire sur les questions relatives à l'environnement et au pilier environnemental du développement durable. Cependant, ces données et les recommandations qui en découlent sont rarement ou pratiquement pas intégrées dans la planification du développement national, car l'environnement n'a presque jamais son mot à dire dans la planification nationale. Les environnementalistes sont vraiment insignifiants.

Pour le PEM, le partenariat est mené par les ministres des affaires étrangères et la DG des affaires extérieures de la Commission européenne. De gros acteurs puissants qui ont un poids financier et politique au niveau national. Lorsqu'un ministre des affaires étrangères prend la parole, on s'assoit et on l'écoute. Malheureusement, on ne peut en dire de même lorsqu'il s'agit d'un ministre de l'environnement.

Les priorités du PEM reflètent la tournure d'esprit des ministres des affaires étrangères qui focalisent sur la mise en place d'une zone de libre échange et visent à moderniser les administrations et économies des pays partenaires, à savoir le pilier économique du développement durable. Malheureusement le pilier social et le pilier environnemental tombent à l'eau : par ex. aucune étude d'impact durable préliminaire n'a été faite avant de s'engager dans la voie de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Évidemment, des documents officiels font vaguement mention de ces questions. Combien de fois avons-nous lu que les ministres des affaires étrangères euro méditerranéens ont « rappelé » qu'ils s'engageaient dans la voie du développement durable? Combien de fois ont-ils « pris note » de la contribution de la société civile en ce qui concerne les questions sociales et environnementales?

Que faut-il faire?

Alors, la question qui vient à l'esprit est de savoir comment est-il possible de coupler la vieille sagesse du PAM avec le jeune dynamisme et l'ambition du PEM pour le bien des citoyens de la Méditerranée. Il est certain qu'il est possible de réconcilier habilement l'influence politique et financière du PEM et la compé-

tence environnementale du PAM pour œuvrer en faveur de l'objectif du développement durable, si souvent communément avancé. Est-ce que ce ne sera pas le moment le plus approprié pour ce faire lorsque les deux processus régionaux célèbrent des jalons importants – 30 ans pour le PAM et 10 ans pour le PEM?

De nombreuses ONG avancent qu'il n'y a pas de moment plus approprié. La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD) travaille assiduellement sur l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Il s'agit d'une stratégie qui tient compte des objectifs de développement du Millénaire, du plan de mise en œuvre de Johannesbourg, de l'évolution du Partenariat euro-méditerranéen et de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne (UE) adoptée à Gottenburg en 2001. De plus, la stratégie renferme toute la compétence tant vantée du PAM.

Entretemps, le réseau « Friends of the Earth MedNet » en collaboration avec des ONG partenaires s'attache avec acharnement à mobiliser la société civile, utilisant des processus de consultation pour que nos points de vue soient inclus dans le document final de la SMDD.

Le chaînon manquant

Néanmoins, la mise en œuvre demeure le lien qui manque dans ce puzzle. Comment peut-on prendre la SMDD de la case départ et l'amener à la planification nationale du développement des états méditerranéens ? Ne serait-il pas plus juste que le PEM adopte la SMDD comme moyen pour parvenir au développement durable dans le partenariat ? Il est évident que cette décision audacieuse renforcerait les engagements face au développement durable et à l'intégration environnementale, si souvent répétés au sein du PEM. Dans la perspective des ONG, le Sommet des chefs d'État réuni à Barcelone en novembre 2005 pour célébrer le 10^{ème} anniversaire du Partenariat devrait être le moment idéal pour prendre cet engagement en faveur du développement durable de la région.

Eugene Clancy
 Coordonnateur
 Friends of the Earth MedNet
 mednet@foeeurope.org
 www.foeeurope.org

Le PAM est le résultat d'un effort de coopération régionale qui implique vingt et un pays riverains de la mer Méditerranée et l'Union européenne.

En tant que Parties contractantes à la Convention de Barcelone, elles sont déterminées à relever les défis de la protection de l'environnement marin et côtier tout en encourageant la coopération régionale, visant à un développement durable.



PNUE

Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
48, avenue Vassileos Konstantinou - 11635 Athènes - Grèce Tél: +30 210 72 73 100 (réception) - Fax: +30 210 72 53 196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr